

SIMPLIFICATION DE L'ESR

Atouts et pièges

→ par le secteur recherche

Le secrétaire d'État chargé de l'Enseignement supérieur et de la Recherche a lancé fin 2015 un vaste chantier pour simplifier l'ESR. S'achemine-t-on vers une aggravation de la situation ?

Thierry Mandon, au cours de sa précédente mission de secrétaire d'État chargé de la Réforme de l'État et de la Simplification auprès du Premier ministre, a pu acquérir une expérience en matière de simplification des procédures administratives. Fort de cette expérience, il a engagé en novembre dernier un chantier de simplification dans l'ESR.

Le 23 novembre, une journée de réflexion consacrée à ce chantier était organisée sous la forme de 4 ateliers dont les thématiques ont été retenues par le ministère : les appels à projets, les ressources humaines, les COMUE et regroupements et les formations. À la suite, une consultation publique élargie a été lancée le 19 janvier sur le site Internet du ministère, et ce jusqu'au 15 février. Les mesures de simplification retenues annoncées fin février doivent ensuite être mises en œuvre à l'été 2016.

QUID DE LA CONSULTATION DES SYNDICATS ?

Un premier constat s'impose inévitablement. Si le chantier a été lancé en grande pompe en novembre dernier, les syndicats n'ont pas été invités à participer aux groupes de travail évoqués ci-dessus. Dans le cadre de la consultation publique ouverte en ligne durant trois semaines, force est de constater que les organisations syndicales représentatives des personnels ne semblent pas plus légitimes que les expert-e-s ou citoyen-ne-s invité-e-s à s'exprimer. Le SNESUP-FSU sera reçu par le cabinet du secrétaire d'État le 29 février alors que les mesures de simplification retenues seront annoncées par Thierry Mandon fin février ! Évidemment, le SNESUP participera à la consultation publique en portant ses mandats et sera vigilant à ce que le prétexte de la simplification ne conduise pas à une aggravation des réformes néolibérales en cours.

SIMPLIFICATION ET AGGRAVATION DES RÉFORMES NÉOLIBÉRALES

Dans notre ministère, dix années de réformes successives ont abouti à la multiplication des appels à projets (AAP), aux évaluations de plus en plus nombreuses et aux regroupements, lesquels



© DR

se sont superposés aux structures administratives préexistantes. Vouloir désormais simplifier « le mille-feuilles » ainsi créé sans remettre en cause les politiques publiques relève finalement d'une mission de pompier pyromane. Faire puis défaire... le ministère n'a-t-il pas autre chose à proposer ?

Depuis dix ans, nos conditions de travail et nos statuts se sont dégradés, nos droits et libertés ont été régulièrement bafoués, la démocratie universitaire a été mise en péril et perd partout du terrain tandis que la démocratisation de l'accès aux formations et du service public est restée souvent un vain mot.

COMMENT DÈS LORS SIMPLIFIER SANS AGGRAVER LA SITUATION ?

Si les thèmes retenus interpellent, les axes de propositions n'interpellent pas moins. Ils résultent d'un filtre opéré par le ministère sur les restitutions des ateliers de novembre. Concernant les COMUE et les regroupements par exemple, le SNESUP-FSU a des mandats clairs sur l'opposition au recours au vote électronique, au suffrage indirect, au non-respect de la parité dans les conseils ou encore à la diminution du nombre des membres dans les conseils de ces regroupements. C'est un recul de la démocratie et de la collégialité. Or ce sont ces axes qui constituent pourtant le cœur des propositions soumises à consultation ! De la même manière, la mise en place des regroupements et des COMUE puis le passage de ces dernières aux RCE sont

envisagés comme des nécessités dans la voie de la simplification... Pourtant, les seuls éléments de simplification permis par les regroupements se situent de notre point de vue au niveau du ministère lui-même qui ne devrait plus avoir à gérer 250 établissements mais seulement 25 regroupements. La complexité est alors reportée et subdivisée sur ces mêmes regroupements et l'usage des fonds publics sombre dans l'opacité.

Par ailleurs, la politique des AAP est encouragée alors que le SNESUP-FSU a rappelé régulièrement la nécessité de financements pérennes pour que les laboratoires puissent fonctionner et s'équiper sans devoir recourir aux AAP compétitifs. Il souhaite la réduction des dossiers de candidatures aux AAP, compte tenu du caractère chronophage de leur constitution et du très faible nombre de projets financés. Ce point en partie entendu avec la mise en place de dossiers allégés de

préprojets dans des instances comme l'ANR et certaines associations privées doit être généralisé et institutionnalisé. Ce ne sont ici que quelques exemples mais l'analyse approfondie de chaque thématique doit

nous amener à une extrême vigilance. La simplification ne peut être entendue par le SNESUP-FSU que si elle apporte une réelle plus-value au travail des enseignant-e-s-chercheur-e-s. Elle ne peut être acceptée si elle s'inscrit dans une perspective réductionniste, visant à attenter, sous quelque forme que ce soit, à leurs missions. ●

▼
La simplification ne peut pas être acceptée si elle s'inscrit dans une perspective réductionniste.
▲